

DP 78327 24 00021

(A rappeler dans toute correspondance)

Demande déposée le : **28/03/2024**

DESTINATAIRE :

Objet des travaux : Parking de 45 unités à côté d'un parking existant.

**Madame MASSON Brigitte
SC ILE VERTE
19 Avenue de Paris
78820 Juziers**

Adresse du terrain : **Avenue de Paris
78820 Juziers**

Référence(s) cadastrale(s) : **AH120**

Dossier suivi par :

Céline DELCLOO (01 30 98 78 44 /

celine.delcloo@gpseo.fr)

Communauté Urbaine GPS&O

Service instruction du droit des sols

OBJET : Rejet tacite d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Madame,

Vous avez déposé en date du 28/03/2024 un dossier de Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis enregistré en mairie sous le n° DP 78327 24 00021, pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus.

Par lettre notifiée le 13/04/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes restant manquantes :

- CERFA. Déclaration préalable
- DP1. Un plan de situation du terrain
- DP2. Plan de masse coté dans les 3 dimensions
- DP4. Plan des façades et des toitures
- DP7. Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
- DP8. Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain
- DP11. Notice faisant apparaître les matériaux utilisés.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 13/07/2024, **votre demande fait l'objet d'une décision de rejet** conformément aux articles R. 423-38 et R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

A JUZIERS, le 18 juillet 2024

Le Maire

Ketty VARIN

